

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2018

Présents : M.M. RAMONEDA, BARRERA, BOILS, CLARES, DUARTE, GLEIZES RAYA, LECLAIR, LEFEBVRE, MONTCHAUZOU, PENA, SOUM, VAYA.

Excusés : M.M. BRU, PONS, TRAPP.

Absents : Mme ABADIE, MOULAI

Procurations : Mr GACHET à Mme LECLAIR, Mme MILLET à Mme VAYA

Secrétaire de Séance : Mme BOILS Française

Le compte rendu de la séance du conseil municipal en date du 23 Octobre 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

1) INTEMPERIES DU 15 OCTOBRE 2018 – DOSSIER DE DEMANDE D'AIDES :

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil, qu'à la suite des intempéries survenues le 15 octobre 2018, notre commune a subi des dommages, principalement sur des ouvrages d'art et de la voirie. L'A.T.D. 11 (Agence Technique Départementale de l'Aude) et le C.E.R.E.M.A. (Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement) ont été mandatés par les Services de l'Etat et du Département pour recenser et estimer les dommages survenus dans les communes concernées.

Après le passage des experts, il a été constaté que quelques dégâts avaient été omis. De ce fait, la commune a demandé au Cabinet Ingénierie Voirie Réseaux, représenté par Mr PEIRUZA Régis, de procéder à des devis complémentaires.

Mr le Maire présente donc les estimations qui s'élèvent à :

- Travaux sur Ouvrage d'Art :	352.340 € HT
- Travaux sur Voirie :	105.470 € HT
- Total des travaux :	457.810 € HT
Honoraires M.O. (8%)	<u>36.625 € HT</u>
Soit Total :	494.435 € HT

Travaux réalisés en urgence : 1.593 € HT
(poteau E.P. groupe scolaire)

Soit un montant global de travaux de : 496.028 € HT

Un dossier de subvention sera déposé auprès des services de l'ETAT, de la REGION et du DEPARTEMENT, par le dispositif de Guichet Unique, coordonné par le Conseil Départemental de l'Aude.

VOTES : POUR : 14 ABSTENTIONS : 0 CONTRE : 0

2) CENTRE MEDICAL – CONTRAT DE LOCATION :

Mr le Maire rappelle que la municipalité a décidé de transformer l'ancien local communal qui était utilisé par le Club de l'Age d'Or, en Centre Médical, afin de pouvoir accueillir des médecins généralistes.

Il est situé au n° 5, rue Al Parré. Cet espace a été aménagé pour accueillir trois professionnels de santé. Trois contrats de bail de location seront formalisés.

Un contrat de location destiné à l'utilisation de chaque cabinet est présenté avec le descriptif, le loyer, la révision, la durée, la résiliation, les charges et conditions d'organisation.

Les 12 premiers mois à compter de la signature, le loyer, l'eau et l'électricité sont pris en charge par la municipalité. Au-delà de cette période, soit à partir du 13^{ème} mois, le loyer est à la charge du locataire : 250 euros mensuel. L'eau et l'électricité sont à la charge du collectif des locataires.

../...

Après avoir pris connaissance du bail précisant les modalités d'occupation de ce centre médical, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise Mr le Maire à établir les contrats avec les professionnels qui souhaitent s'installer dans le Centre Médical.

VOTES : POUR : 14 ABSTENTIONS : 0 CONTRE : 0

Un premier médecin, le Docteur VERNOUX Olivier, médecin généraliste, a donné son accord pour louer un cabinet, dès le 3 Décembre 2018.

La séance est levée à 22 heures.